

**Délibération
n°2026.008**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de SAINT-SATUR

**Nombre de
Conseillers**

**En exercice : 14
Présents : 12
Procurations : 2
Votants : 14**

L'an deux mil vingt-six, le vingt-cinq février, à dix-huit heures
Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-SATUR (Cher)
Dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle du conseil, sous la
présidence de M. Christian DELESGUES, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 05 février 2026

Étaient présents : CARRE Christian, CHAPUIS Philippe, COQUERY Liliane,
DELESGUES Christian, GANA Dominique, JALBY Jean-Paul, MAITREPIERRE
Aline, MAZOUZ-CHAIX Josiane, NOEL Patrick, SENOTIER Sandrine,
THOMAS Corinne, TOUZERY Jean-Pierre

Objet:

**Etude techniques mutation
et reconversion des silos
- Modification de la
demande de subvention
auprès de la Région
(CRST)**

Absents avec procurations :

Mme FOURNIER Ophelie a donné procuration à M. TOUZERY Jean-Pierre.

Mme PRON Bénédicte a donné procuration à Mme MAITREPIERRE Aline.

Absent excusé : /

Absent non excusé : /

Secrétaire : M. Christin CARRE

Vu :

- le Code Général des Collectivités Territoriales

Labellisée fin 2020 au titre du dispositif national Petites Villes de
Demain aux côtés de la commune de Sancerre, la commune de Saint-
Satur a souhaité appréhender l'aménagement et la revitalisation de
son territoire de manière transversale, et disposer d'une stratégie
globale de revitalisation.

L'étude plan guide de revitalisation a été conduite de décembre 2021
à juillet 2022. Parmi les enjeux clés de la stratégie à déployer, l'étude
menée a confirmé l'importance que revêt, pour les habitants de Saint-
Satur et pour le territoire du Sancerrois au sens large, le site des
silos de Saint-Satur aujourd'hui perçu comme «la verrue du
Sancerrois».

La démolition et la reconversion du site des silos a été identifiée par
le conseil municipal, tout comme par les habitants de Saint-Satur lors
de la consultation publique, comme le projet prioritaire à mettre en
œuvre.

Pendant plusieurs mois, la commune a mené des démarches de
négociation avec AXEREAAL (propriétaire des bâtiments et de certains

fonciers) et VNF (propriétaire de la fructifié au cours de l'étude du plan guide de revitalisation et ont permis d'aboutir à la démolition des anciens silos de Saint-Satur.

La commune travaille sur la définition du projet de reconversion des sites des silos démolis et est en discussion avec les services de VNF et d'AXERREAL pour la cession ou l'occupation des parcelles désormais libérées de l'emprise des silos.

Devant la complexité des montages à mettre en œuvre, la technicité du dossier, les complexités juridiques, la commune ne peut espérer avancer rapidement, sereinement et efficacement sur ce dossier qu'avec le recours à des conseils juridiques, la sécurisation des limites parcellaires et le référencement exhaustif des réseaux et infrastructures demeurées présentes sur le site et la connaissance de la nature des sols et de leurs caractéristiques.

C'est la raison pour laquelle il est décidé de recourir à un avocat conseil, à des géomètres et des bureaux d'étude sols et laboratoire d'analyse afin de sécuriser le projet de reconversion et de mutation du site.

Cette opération d'études technique consistera en :

- La réalisation des études techniques et estimation des coûts, notamment de VRD, nécessaires pour s'assurer de la faisabilité du projet et ses modalités de mise en œuvre, comprenant :
 - Relevés de géomètre sur l'intégralité des terrains et des réseaux et bornages rendus nécessaires
 - Analyses de terres pour orienter les possibilités en termes d'aménagements paysagers
 - Etudes géotechniques pour définir les contraintes compte tenu des aménagements projetés et connaître les perméabilités des sols, recherche amiante / HAP voirie et diagnostic sur deux ponts
- Recours à un avocat spécialisé pour la sécurisation des protocoles et des opérations foncières

La mission a débuté en septembre 2023 pour une durée globale estimée de 35 mois.

Le coût de l'opération est estimé à 36 649,40 € HT.

Le Plan de financement envisagé de l'opération est le suivant :

Financier	Taux de subvention	Montant
Etat Banque des Territoires - PDV	5.2 %	1899,70 €
Région Centre Val de Loire (CRST)	40 %	14 600 €
Commune	54,8 %	20 149,70 €

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

ARRETE les modalités de financement de la réalisation des études techniques mutation et reconversion des silos telles que présentées ci-dessus ;

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès de la Région Centre Val de Loire dans le cadre du CRST.

Et ont signé les Membres Présents

Pour extrait conforme,

à Saint-Satur, le 26 février 2026

Le Maire, Christian DELESGUES

la Secrétaire, M. Christian CARRE

Certifié exécutoire
Compte tenu de la
Transmission en Préfecture
et de la publication en ligne
le 27 février 2026



Envoyé en préfecture le 27/02/2026

Reçu en préfecture le 27/02/2026

Publié le

ID : 018-211802335-20260225-2026008-DE